

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

AR-CO-2023-23

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,
Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu le décret n°2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le décret n°92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-976 du 18 juillet 2016 modifiant le décret n° 93-399 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux et le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu l'arrêté du Président AR-CO-2022-38 en date du 02 septembre 2022 portant ouverture d'un concours sur titres de psychologue territorial - session 2023,
Vu le procès-verbal n°PV-CO-2023-01 du jury d'admission en date du 24 mars 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade de psychologue territorial de classe normale est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **58 candidats**.

ARTICLE 2 :

La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans à compter du **1^{er} mai 2023**.

ARTICLE 3 :

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

A Carcassonne, le 28 avril 2023

Le Président

Serge BRUNEL



Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification le 28/04/2023 d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Carcassonne, le 28/04/2023



Liste des lauréats

au 01/05/2023

Concours de Psychologue territorial de classe normale Session 2023

Numéro d'inscription	Nom	Prénom
18335	ALIBERT	Anouk
18318	APPEYROUX	Justine
18329	AUBERT	Aurélié
19417	BARDAGOT	Manon
18341	BERTIN	Amélie
18313	BERTOLOTTI	Léa
19392	BETHUNE SEGARRA	Elodie
18327	BIELSKI	Céline
18281	BONZON	Agathe
18342	BOUTET	Léa
18353	BOUYSSIER	Julie
18348	CAZANAVE	Jade
20474	CESSON	Julie
20638	CORBALAN-LEXTREYT	Agnès
18356	COSTE	Coralie
18320	DAUMAIN	Elise
18308	DORVAL	Thierry
18358	DUSART	Raphaëlle
19383	EISENBERG	Sandra
20663	FORATO	Marion
18366	FRAICHE	Paul
18362	GASC	Jean-Philippe
18305	GAYRARD	Lou-Ann
20640	GISTAU	Fiona
19402	GRAND	Magalie
18297	GRANGEON	Mélanie
19418	GUERLOU	Julie
19382	HAIRON	Lili
18299	HARAS	Sophie
18317	ISSERT	Camille
18307	JARDIN	Sylvia
18310	LADEGAILLERIE	Valeriane
18303	LAVOIVRE	Clémence
18373	LEGRAND	Marie-Line
20550	LEMBACH	Marie
19408	MANTE	Emilie
18264	MARTY	Maeva
18355	MELGAR	Anthony
18325	MENDES	Fanny
18349	MIALOCQ	Maylis
18311	MOMBET	Guillaume
18270	MOURET	Valérie

18306	PAGES	Chantal
18365	PANNIER	Justine
19390	PEREZ	Léa
18268	PFEILER	Elodie
18267	RAMUSCELLO	Dominique
18321	RICHER	Marion
19403	RIGNAULT	Mathieu
19376	RONGERE	Aude
18284	SIBADE	Mélissa
19385	SPECHT	Charlotte
18288	TOMAZ	Elisabeth
20603	TOMMASI	Laura
18344	TRINGA	Cathy
18279	VALES	Justine
18286	VAN DETH	Bérénice
18282	VERDOUX	Violaine

Nombre total de candidats admis : **TOTAL : 58 candidats**

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude